

Conseil métropolitain du 8 novembre 2021 *‘Dépasser la crise sanitaire et préparer l’avenir’*

La Métropole adopte ce 8 novembre des orientations budgétaires ambitieuses et massivement orientées pour la transition social-écologique : 1,8Mrds € pour la période 2021-2025, dont 220 M€ pour 2022. La feuille de route est la suivante : dépasser la crise sanitaire et préparer l’avenir. Fin du moratoire sur l’extension de la ZAC du Madrillet et préservation de 62 hectares de forêts, lancement d’études pour la création d’un Service Express Métropolitain (SEM) de l’étoile ferroviaire de Rouen, généralisation du tri à la source des biodéchets, plan de relance commerce, investissements massifs pour lutter contre les ‘passoires thermiques’, mobilisation pour les publics dits ‘invisibles’ et notamment les plus jeunes, structuration de notre politique d’accueil et d’habitat des gens du voyage, soutien aux projets d’aménagements locaux portés par les communes... La Métropole se bat par ailleurs pour préserver l’outil industriel Chapelle Darblay et ses activités hautement stratégiques pour le développement de l’économie circulaire.

Pour Nicolas MAYER-ROSSIGNOL, Président de la Métropole Rouen Normandie : « Nous adoptons pour 2022 des orientations budgétaires ambitieuses. Tout l’enjeu est de dépasser la crise sanitaire et de penser l’avenir à l’aune de la transition social-écologique. Faire face à l’urgence climatique et sociale ne veut pas dire moins d’investissements. Bien au contraire. 1,8Mrds€ sont prévus pour la période 2021-2025, dont 220M€ pour l’année 2022.

Nous adoptons par ailleurs ce 8 novembre une série de mesures fortes. Nous actons la fin du moratoire sur le Madrillet. La ZAC dite ‘d’extension’ ne sera pas aménagée, préservant ainsi 62 hectares de forêts. La ZAC initiale dispose toujours d’une large capacité de développement : sur 125 ha au total, 92ha sont cessibles, dont 22ha toujours disponibles. Il y a donc de la marge ! Nous engageons des études en vue de créer un Service Express Métropolitain (SEM) de l’étoile ferroviaire de Rouen, pour développer les mobilités de demain et allons massifier nos efforts pour que le tri à la source des biodéchets soit généralisé. Nous déployons le plan de relance commerce à l’échelle de la Métropole, en partenariat avec les Vitrines de Rouen.

Près de 2M€ vont être engagés pour la rénovation et la réhabilitation thermique d’environ 1000 logements, notamment sociaux. Lutter contre les ‘passoires thermiques’ est une priorité, pour aider les ménages les plus modestes, et pour le climat. Nous nous mobilisons par ailleurs en faveur des publics dits ‘invisibles’, en particulier les plus jeunes, pour restructurer notre politique d’accueil et d’habitat des gens du voyage, ou encore pour soutenir les projets d’aménagements locaux portés par les communes.

Nous avons également engagé un bras de fer pour sauver le site Chapelle Darblay. Le projet privilégié par son propriétaire UPM s’engage inéluctablement dans la voie du démantèlement d’un outil industriel fonctionnel répondant aux besoins du territoire et des territoires du Grand Ouest de la France ; il s’inscrit en totale contradiction avec les orientations stratégiques pourtant vitales pour le territoire, ses habitants et ses acteurs économiques. La Métropole est en ordre de bataille pour user de son droit de préemption, comme le permet la législation française.

On se bat, on ne lâche rien. »

Débat d'Orientation Budgétaire - Montée en puissance des investissements pour la transition social-écologique : 1,8Mrds € pour la période 2021-2025, dont 220 M€ pour 2022

Le Débat d'Orientation Budgétaire est l'occasion pour la Métropole de fixer les grandes priorités de l'exercice budgétaire à venir. Elles s'inscrivent naturellement dans une trajectoire pour le mandat, celle que nous avons discutée et présentée l'an dernier. Nous avons alors posé le diagnostic d'une situation mondiale exceptionnelle ajoutant à l'urgence climatique une crise sanitaire majeure aux impacts sociaux et économiques immédiats. « *Dans un tel océan d'incertitudes, écrivions-nous, la Métropole Rouen Normandie doit apporter des repères* » : faire face à l'urgence pour protéger les habitants, les emplois, relancer l'économie locale, investir massivement dans la transition social-écologique et la résilience du territoire. « *Personne ne sait, disions-nous alors, de quoi 2021 sera fait* ».

Tout au long de l'année qui s'achève, la Métropole s'est employée à amortir l'impact d'une crise dont on ne peut affirmer à ce jour qu'elle soit définitivement sous contrôle. A travers toute une série de dispositifs inédits, le plus souvent co-élaborés dans le cadre du Conseil de Défense Économique et adoptés à l'unanimité de notre Conseil, **la Métropole a veillé à protéger les habitants et entreprises locales les plus fragilisés** : effort sans précédent pour l'activité économique, commerciale et touristique, exonérée de charges et accompagnée massivement dans la diversité des situations, aides aux jeunes, aux stagiaires et aux étudiants, subventions complémentaires à la vie associative, soutien aux Établissements culturels du territoire, développement d'initiatives ou propositions nouvelles... Le territoire a su se mobiliser et faire preuve de solidarité et d'agilité.

Tout l'enjeu est de penser l'avenir à l'aune de la transition social-écologique : nous vivons un changement d'ère, une mutation qui nous invite à revisiter profondément notre modèle de développement. Par ses singularités, notre histoire, son potentiel, notre territoire est au cœur même des problématiques contemporaines de résilience. Il réunit peut-être plus qu'ailleurs les enjeux de « fin du monde » et de « fin du mois ».

Faire face à l'urgence climatique ne veut pas dire moins d'investissements ou de projets, c'est même le contraire. Malgré le contexte budgétaire fragilisé par la crise et les pertes de recettes afférentes, la Métropole affiche un volontarisme sans précédent avec un objectif de 1,8 Mrd€ d'investissement pour le territoire sur le mandat. Les bons ratios financiers de notre Établissement permettront de maintenir en 2025 dans cette perspective une capacité de désendettement maîtrisée, malgré une augmentation progressive, à 11,10 années, tous budgets confondus.

L'objectif de résilience n'est pas seulement un impératif dicté par la lutte contre le changement climatique. C'est aussi une opportunité : d'amélioration de la qualité de vie bien sûr, mais aussi de développement économique, d'innovation, de création d'emplois et de valeur, de qualification, de rayonnement et d'attractivité. Il s'y ajoute une dimension sociétale et sociale forte : aide à la rénovation thermique des logements ou pour la mise en place de la ZFE-m, plan d'égalité femmes-hommes, plan de lutte contre la pauvreté, dispositif « territoire zéro chômeur de longue durée », permis de louer, Fonds d'aide aux jeunes ... Les exemples sont nombreux.

Pilier de la mandature, la transition social-écologique du territoire s'incarnera également dans la candidature de Rouen, de sa Métropole et de toute la Vallée de Seine Normande au titre de **Capitale Européenne de la Culture 2028** avec l'ambition d'en faire un véritable levier de transformation sur le long terme : notre dossier sera déposé à la fin de l'année 2022.

Cette aventure est avant tout un cheminement collectif, porté par les habitants, artistes, entreprises, associations et collectivités du territoire. Voilà le grand des défis des prochaines années : rassembler !

Si l'activité lors du premier semestre 2021 a encore souffert de l'impact de la pandémie, l'action des services de la Métropole a été concentrée dans cette période sur nombre de segments à la définition et à l'adoption des nouvelles politiques métropolitaines (concertation Rouen-Flaubert, création du Fonds d'Aide aux Communes pour l'Investissement Local, augmenté et consolidé, préparation des politiques Vélo (Schéma Directeur Mobilités Actives) et de décarbonation des transports publics, construction des outils publics de la transition tels la SPL Altern, signature du Contrat de Relance et de Transition Écologique avec l'État et la Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole). Ce travail est pour une large part achevé.

La montée en puissance des politiques d'investissement est désormais acquise et a commencé à se déployer : acquisition de nombreux bus électriques ou à hydrogène (objectif : plus de 50% de véhicules propres au terme du mandat), développement massif des infrastructures et services cyclables, mise en œuvre d'un service public à la transition énergétique permettant une action massive pour la rénovation écologique des logements, production d'énergies renouvelables, optimisation de la collecte des déchets, désimperméabilisation et renaturation des espaces urbains, réseaux de chaleur, soutien démultiplié à l'enseignement supérieur et à la recherche, lancement des grands projets (musée Beauvoisine, T5, Tiers-Lieu Bethencourt etc ...). Il s'y ajoute une détermination à agir rapidement et fortement quand l'intérêt général le commande, à l'image des crédits inscrits au BP 2022 pour la préemption du site industriel de Chapelle Darblay.

Sur le plan de la méthode, l'ensemble de ces orientations s'appuiera cette année encore sur un principe simple : mettre les communes et les citoyens au cœur des politiques métropolitaines. **La solidarité intercommunale restera la matrice de la gouvernance de l'Établissement et s'incarnera dans l'ensemble des dispositifs de reversement aux communes, dont les montants ont été augmentés et précisés en 2021.** En ce qui concerne la participation citoyenne, les principes de transparence et d'open data, **les méthodes de concertation et de co-construction seront appliqués aussi largement que possible**, tant dans l'élaboration des politiques que dans le suivi de leur mise en œuvre (multiplication par 2,5 de la fréquentation du site « *Je Participe* » depuis juillet 2020). Ils seront accompagnés et soutenus à travers le fonctionnement du Conseil du Développement Durable, renouvelé en 2021 et l'élaboration d'une charte métropolitaine de la participation citoyenne.

Protéger les populations dans l'urgence, investir pour la transition social-écologique : cette double stratégie est rendue possible par **la bonne santé financière de notre Métropole**, en particulier notre structure de dépenses très saine, notre capacité d'autofinancement et nos ratios d'endettement plus favorables que la moyenne. Nous mettrons à profit l'année 2022 pour faire aboutir **les grands cadres de contractualisation nationaux (CPIER - CPER) et territoriaux (Contrat de métropole avec la région Normandie)** qui n'ont pu l'être en 2021 pour des raisons qui échappent à la responsabilité de notre Établissement. Ils permettront de financer les investissements structurants et les priorités indispensables à la dynamique du territoire. La Métropole jouera pleinement son rôle. Les coopérations interterritoriales, à travers **le Pôle Métropolitain Rouen Seine Eure**, dont le cadre stratégique sera redéfini, mais aussi avec d'autres territoires limitrophes, à l'image de l'Entente avec la Communauté de communes Caux-Austreberthe, permettront d'amplifier encore notre action. Il s'y ajoute **la dynamique forte construite en 2021 sur l'Axe Seine avec la Ville de Paris, la Métropole du Grand Paris et la Communauté Urbaine Le Havre Seine-Métropole**, au moment où les trois Ports de Paris, de Rouen et du Havre se rassemblent en un établissement unique. Nous mutualisons nos forces pour aller de l'avant ensemble. Cette dynamique va déboucher en 2022 sur la publication commune de plusieurs AMI et la mise en œuvre de politiques convergentes et partagées sur la logistique fluviale, le développement des EnR mais aussi le rayonnement culturel du territoire et son attractivité.

L'ensemble de ces orientations sera réalisé **sans augmentation de la fiscalité**, laquelle est d'ores et déjà sensiblement inférieure à la moyenne des métropoles de France, et ce malgré les relatives incertitudes sur les dotations de l'Etat à moyen terme, compte-tenu de l'impact sur les finances publiques de la crise liée à la pandémie. Il est à noter que notre Métropole a fait **le choix à partir de 2022 d'un dispositif d'exonération fiscale économique pour tout projet d'implantation sans équivalent** parmi les autres agglomérations de France. C'est là encore le signe de notre **volontarisme** et de **l'effet d'entraînement** que notre Métropole souhaite provoquer. La prospective budgétaire méritera donc d'être régulièrement actualisée pour tenir compte des évolutions de conjoncture dans un environnement inédit et complexe où nous entendons bien tenir le cap tout en maintenant la confiance dans la solidité de notre Etablissement.

Notre territoire dispose de beaucoup d'atouts, parfois méconnus. Premier bassin d'emploi de la Normandie, aux portes de l'Île de France et du premier bassin économique européen (La Défense), il bénéficie d'un positionnement fluvial-portuaire stratégique au cœur de la vallée de Seine, de patrimoines naturel, historique, industriel et culturel exceptionnels, d'un bassin puissant d'entreprises diversifiées, d'un riche tissu d'enseignement supérieur et de recherche, que nous nous employons à consolider, de forces vives qui innovent, créent, font rayonner et rendent attractive notre Métropole.

Chapelle Darblay : la Métropole fera usage de son droit de préemption pour atteindre ses objectifs stratégiques pour le site

Le vendredi 15 octobre dernier, le Conseil de surveillance d'UPM France SAS a pris une décision qui va directement à l'encontre des orientations définies par la Métropole pour le développement de son territoire, c'est-à-dire celle de céder le site de la chapelle Darblay au groupement Samfi/Paprec dont le projet écarte délibérément l'activité de recyclage et de traitement in situ de papiers et de cartons pourtant unique en France par sa nature et sa dimension industrielle. Depuis 2018 et même bien avant les accords de Rouen pour une déclinaison locale de la COP 21 et plus fortement encore depuis juillet 2020, la Métropole s'est résolument engagée dans la transition écologique et sociale de son territoire et s'investit dans toutes ses actions pour contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre, réduire la consommation énergétique du territoire et favoriser les énergies renouvelables.

En l'état de notre information, le projet privilégié par UPM s'engage inéluctablement dans la voie du démantèlement d'un outil industriel fonctionnel répondant aux besoins du territoire et des territoires du Grand Ouest de la France ; il s'inscrit en totale contradiction avec les orientations stratégiques pourtant vitales pour le territoire, ses habitants et ses acteurs économiques. **La Métropole ne peut accepter cette décision et est soutenue en cela par les plus hautes instances de l'Etat, par plus de 80 maires de grandes villes de France signataires d'un courrier ainsi que par les acteurs sociaux économiques du territoire représentés au CESER.**

Depuis 2005, la collectivité s'est en effet engagée dans la préservation et le développement du site papetier, fer de lance de l'économie circulaire par son activité de recyclage de papiers et cartons ; cela concerne directement de nombreuses communes du Grand Ouest de la France représentant une population totale de près de 24M d'habitants. Ce site est également exemplaire dans son fonctionnement intrinsèque grâce à l'alimentation de l'outil industriel par une chaudière biomasse qui génère une énergie décarbonée pour un potentiel de production de 480 000T/an.

Le positionnement idéal de cette unité de production et son activité de recyclage permettent par ailleurs de limiter au maximum l'impact carbone lié au transport de ces papiers et cartons qui, sans le site de la Chapelle, devraient être évacués à plusieurs centaines de kilomètres (comme c'est actuellement le cas depuis la fermeture) ou non revalorisés. L'impact n'est donc pas simplement local mais bien national au regard de l'activité durable développée sur le site industriel de la Chapelle Darblay.

L'impact est aussi social : le site de la Chapelle Darblay générait avant sa fermeture 250 emplois industriels aux compétences spécifiques et au moins 800 emplois indirects. La réactivation de cet outil industriel permettrait de maintenir ces compétences, d'orienter et de diversifier la production vers de nouveaux marchés porteurs et durables tels que le papier pour ondulés (PPO), le papier kraft (remplaçant les plastiques) ou la production de ouate pour l'isolation des bâtiments : une étude financée par la Métropole en 2020 a démontré le potentiel de ces marchés.

Enfin, le site de la Chapelle est idéalement situé au cœur de la zone industrialo-portuaire et dispose de toutes les aménités et infrastructures nécessaires à l'accueil d'activités industrielles de production et de ses emplois liés. Cette parfaite connexion au fer et au fleuve permet d'envisager le recours à des modes de transports décarbonés et en fait un site stratégique pour y accueillir des activités industrielles en cohérence avec les enjeux de transition écologique.

Le démantèlement de cette activité constituerait ainsi un recul environnemental, économique et social contraire aux engagements de la Métropole, territoire labellisé Territoires d'Industrie depuis 2020. Le site industriel de la Papeterie est classé en zone UXI du PLUI, zone de grande industrie, ouverte au droit de préemption urbain. Dès réception de la déclaration d'intention d'aliéner, la Métropole usera de toutes les facultés inhérentes à l'exercice de ce droit afin d'œuvrer à la sauvegarde de l'activité de recyclage au sein du site industriel de la chapelle Darblay, en conformité avec nos politiques de l'environnement et de développement économique. L'exercice du droit de préemption urbain dont est titulaire la Métropole est donc probable, si les réponses suffisantes à nos questions légitimes n'apparaissent pas dans le projet du repreneur pressenti.

Fin du moratoire sur l'extension de la ZAC du Madrillet : la Métropole préserve 62 hectares de forêt

Le parc d'activités Rouen Madrillet Innovation est situé sur les communes de Saint-Etienne-du-Rouvray et de Petit-Couronne et a pour objet l'accueil d'entreprises innovantes, notamment dans les secteurs des éco-technologies et de l'éco-construction. Il est également le siège de plusieurs établissements d'enseignement supérieur qui forment le campus Sciences et Ingénierie Rouen Normandie. La proximité des entreprises avec les établissements de formation, ainsi que des centres de recherche publics et privés, est un facteur de synergies et de coopération propice au développement d'une économie de l'innovation, à l'attractivité et au rayonnement du territoire.

Le périmètre actuel du parc d'activités s'étend sur environ 125 ha sur la commune de Saint-Etienne-du-Rouvray (ZAC initiale), tandis que la ZAC dite « d'extension » (62 ha) se situe, elle, sur le territoire de la commune de Petit-Couronne. Sur cette dernière, seule une 1^{ère} phase qui accueille le projet « We Hub » de 4,7 ha a été aménagée et est en cours de commercialisation.

L'opération d'aménagement et sa commercialisation ont été confiées par la CREA (devenue Métropole) à Rouen Seine Aménagement (devenue Rouen Normandie Aménagement) via un traité de concession signé en date du 15 décembre 2006 portant sur l'ensemble des 2 phases : ZAC initiale et ZAC d'extension. En juillet 2020, les engagements de la Métropole en matière de sobriété foncière, de préservation des espaces de nature en ville et de renaturation des espaces urbains ont conduit à décider un moratoire sur la ZAC d'extension. Ces principes convergent avec les orientations inscrites dans le plan biodiversité de 2008 et celles de la loi Climat et Résilience du 24 août 2021 fixant un objectif de zéro artificialisation nette des espaces naturels, agricoles et forestiers à l'horizon 2050. La Métropole s'inscrit de son côté dans un calendrier plus ambitieux que cet objectif national en ramenant l'atteinte de cet objectif à 2030 pour son territoire.

Cette période de moratoire a permis de réévaluer les différentes possibilités d'aménagement de ce parc d'activités avec le souci de la préservation de l'environnement de ce site et de mener un important travail d'échanges et de concertation, notamment avec les acteurs locaux et associations de défense de l'environnement. Il en ressort que les spécificités écologiques, environnementales et géographiques propres à la zone du Madrillet conduisent à répondre favorablement aux demandes exprimées en faveur de l'arrêt des aménagements dans ce secteur et à restreindre la ZAC au périmètre de la ZAC initiale et du programme « We Hub » déjà lancé.

Vers un Service Express Métropolitain (SEM) de l'étoile ferroviaire de Rouen

Les projets de Ligne Nouvelle Paris Normandie (LNPN) et de Nouvelle Gare Saint-Sever transformeront le territoire métropolitain et nos mobilités locales et régionales. A long terme, dans un horizon de 15 à 20 ans, ces projets permettront une refonte de l'offre ferroviaire en dégagant de nouvelles capacités pour le réseau ferré, aujourd'hui saturé. Il redeviendra possible d'imaginer le train comme un mode de déplacement massifié à l'échelle périurbaine. Il n'est cependant pas envisageable d'attendre cette échéance pour engager des démarches et projets visant à optimiser et développer le système ferroviaire à court et moyen termes sur le bassin de vie rouennais.

Ainsi, une dynamique a été initiée en 2013-2014 avec la création d'un groupe partenarial, rassemblant la Métropole, l'État, la Région, SNCF Réseau et l'Agence d'Urbanisme. L'objectif était de réfléchir à un autre usage du train, jusqu'alors trop centré sur l'interurbain et sans attendre la LNPN. En 2020, l'État a initié une réflexion sur le développement des Services Express Métropolitains (SEM) demandant à SNCF Réseau d'identifier les principales métropoles françaises révélant un fort potentiel de développement de l'offre ferroviaire périurbaine. En tant qu'autorité organisatrice des transports ferroviaires, la Région Normandie s'est portée candidate, appuyée par la Métropole Rouen Normandie à l'occasion d'un courrier adressé à Monsieur Jean-Baptiste DJEBARRI, Ministre délégué chargé des transports, en novembre 2020.

La notion de Service Express Métropolitain (SEM) s'inscrit au cœur des enjeux environnementaux actuels et des besoins des déplacements futurs. Il s'agit de trouver une réponse alternative au tout automobile pour desservir des zones périurbaines qui vont légitimement se pérenniser. Au-delà du champ de pertinence des transports collectifs urbains et en deçà de celui de la longue distance ferroviaire, le train peut s'adapter et desservir les zones périurbaines des métropoles en engageant un saut de performance du mode ferroviaire et en le corrélant aux autres actions déterminantes du report modal vers le train. Les enjeux sont donc multiscalaires et multimodaux et relèvent donc de la coordination de toutes les Autorités Organisatrices de la Mobilité concernées.

La dynamique SEM offre l'opportunité de bénéficier d'une portance financière, l'État ayant mis en place un fond de relance associé aux SEM. Le nœud ferroviaire rouennais est éligible à cette politique et dans cette perspective, la SNCF et la Région, en lien avec les différents partenaires, proposent d'engager des études visant à établir l'opportunité de différents scénarios de desserte ferroviaire périurbaine, en lien avec des réflexions plus macro à l'échelle de l'axe Seine (Haute Performance Axe Seine). La durée prévisionnelle des études est estimée à 16 mois. Ces études, d'un montant de 900 000€, vont être financées à hauteur de 300 000€ par la Métropole Rouen Normandie.

La Métropole s'engage pour généraliser le tri à la source des biodéchets

Le droit de l'environnement prévoit qu'au plus tard, le 31 décembre 2023, l'obligation de tri à la source des biodéchets s'applique à tous les producteurs ou détenteurs de biodéchets, y compris aux collectivités territoriales dans le cadre du service public de gestion des déchets et aux établissements privés et publics qui génèrent des biodéchets.

La Métropole, afin de répondre à cette obligation, souhaite mettre en œuvre une démarche intégrée de prévention et de valorisation des biodéchets dans le cadre du service public de gestion des déchets ménagers et assimilés au profit des ménages. De plus, la Métropole souhaite ainsi transformer une obligation légale en opportunité pour développer une filière d'économie circulaire autour du biométhane (biogaz). Celui-ci pouvant, à termes, être injecté dans le réseau de gaz naturel et/ou utilisé en mobilité (BioGNV).

Préalablement à la mise en place de cette démarche, la Métropole souhaite mener une étude visant à définir le schéma d'organisation du tri à la source des biodéchets sur l'ensemble de son territoire. La réflexion sur l'instauration d'un dispositif de tri à la source des biodéchets est l'occasion pour la Métropole à la fois de détourner les biodéchets des ordures ménagères résiduelles et de mettre en place les conditions de déploiement des alternatives au brûlage de déchets verts.

Pour cela, la Métropole a confié, dans le cadre d'un marché public, la mission de réaliser un diagnostic du territoire, de définir le gisement de biodéchets réellement captable et d'élaborer le schéma d'organisation optimisé, articulant différentes solutions combinées de prévention (lutte contre le gaspillage alimentaire, dons...), de tri à la source, de collecte et de filières de valorisation, par secteurs homogènes à un bureau d'études.

Dans le cadre de cette étude, il s'agira donc :

- d'évaluer le gisement captable afin de connaître le potentiel de matière mobilisable, en vue d'une méthanisation, afin de produire une énergie verte (kg/habitant/an),
- d'identifier des opportunités et conséquences d'instaurer un dispositif de tri à la source des biodéchets d'un point de vue technique, économique et organisationnel,
- d'étudier les différents dispositifs de gestion des biodéchets en tenant compte des spécificités et contraintes locales,
- de proposer des solutions de tri à la source, adaptées à chaque zone et typologie d'habitat et ce, d'un point de vue technique, économique et organisationnel, en visant notamment les solutions individuelles, collectives (la collecte en porte-à-porte, en points d'apport volontaire, le compostage de proximité),
- d'évaluer l'impact organisationnel, économique et environnemental.

Cette étude permettra également au SMEDAR, en charge du traitement des déchets ménagers collectés par la Métropole, d'adapter, le cas échéant, ses unités de traitement ou de rechercher les meilleures solutions alternatives locales afin de répondre aux besoins de ses adhérents s'engageant dans cette démarche de collecte de biodéchets. Le SMEDAR lancera donc ensuite, sur la base des scénarii choisis par ses adhérents, sa propre étude, portant sur les solutions de valorisation optimisées (compostage, micro-méthanisation, méthanisation territoriale...).

Afin de contribuer à l'atteinte des objectifs issus de la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV), du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) et de la Loi de lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, la Direction Régionale de l'ADEME et la Région Normandie ont lancé un appel à projets relatif à la « prévention, gestion et valorisation des biodéchets pour renforcer et développer les pratiques de tri à la source des déchets alimentaires, encourager la gestion de proximité et un changement de pratiques vis-à-vis de ce gisement sur le territoire ».

L'étude menée par la Métropole s'inscrit dans le cadre de cet appel à projets et sera menée sur la période 2021-2022. Elle pourrait être subventionnée à hauteur de 60 % dans la limite d'un plafond d'assiette éligible à 100 000 €. La Métropole estime entre 30 000 € et 40 000 € TTC le coût de la réalisation de l'étude du schéma de gestion des biodéchets de son territoire. Il est donc proposé au conseil de candidater à cet appel à projets.

Lutte massive contre les passoires thermiques : près de 2M€ engagés pour la rénovation et la réhabilitation énergétique d'environ 1000 logements

La Métropole, à travers son Programme Local de l'Habitat, s'inscrit dans une démarche de réhabilitation et de rénovation énergétique des logements. C'est un axe majeur de la transition écologique.

En ce sens, la Métropole va engager 1 889 500€ en vue de réhabiliter et rénover 951 logements sur son territoire. Ces dépenses iront aux bailleurs de logements sociaux et syndicats de copropriétaires, menant des travaux sur les communes notamment de Petit-Quevilly, Cléon, Darnétal et Rouen. Ces travaux permettront de réduire la facture énergétique d'habitants en situation de précarité, par le remplacement des portes, fenêtres, menuiseries extérieures, des travaux d'isolation et d'étanchéité, le changement des radiateurs ou encore le remplacement des ballons d'eau chaude par des chauffe-bains gaz.

La Métropole s'associe aux Vitrites de Rouen pour déployer son Plan de relance commerce

Lors du Conseil du 27 septembre 2021, la Métropole a adopté le déploiement du plan de relance commerce, dont l'une des actions fortes consiste en l'édition et la vente de chèques cadeaux métropolitains auprès des salariés et habitants du territoire, notamment en impliquant les collectivités et grandes entreprises locales dans le cadre de leurs politiques de primes ou de gratifications des salariés.

Ce dispositif s'appuie sur des démarches déjà menées par Les Vitrites de Rouen, avec des chèques cadeaux valables uniquement chez les commerçants-artisans rouennais, partenaires de l'opération et par Les Vitrites du Pays d'Elbeuf, pour ce qui concerne les commerçants-artisans à l'échelle de 10 communes du bassin elbeuvien, ainsi que ponctuellement par des communes du territoire.

Les Vitrines de Rouen proposent d'étendre leur dispositif afin que l'ensemble des commerçants et artisans du territoire métropolitain puissent s'inscrire dans la démarche et participer à cette opération. Ces chèques cadeaux locaux à dépenser chez l'ensemble des artisans et commerçants du territoire inscrits dans la démarche, offrent la possibilité aux entreprises et aux collectivités d'acheter ces chèques au bénéfice de leurs salariés et ainsi contribuer au soutien du tissu économique local en injectant des liquidités dans l'économie locale en faveur des commerçants-artisans.

Ce projet collectif local, porteur et pérenne, offre de nombreux intérêts, pour les commerçants-artisans locaux, pour les entreprises locales, le territoire et ses habitants. La démarche est libre et totalement gratuite pour les commerçants-artisans métropolitains. Pour la mise en place de cette action en 2021, l'association de commerçants-artisans Les Vitrines de Rouen, se propose de gérer l'édition, la distribution, ainsi que le remboursement des commerçants. La Métropole va accorder une subvention de 20 000 € à l'association permettant de garantir l'absence de frais pour les commerçants-artisans inscrits dans la démarche.

La Métropole renforce sa mobilisation auprès des jeunes publics dits invisibles et notamment les plus jeunes

En février 2019, l'État a lancé un appel à projets dans le cadre du Plan d'Investissement dans les Compétences (PIC) afin de « repérer et mobiliser les publics invisibles notamment les plus jeunes d'entre eux ». L'objectif de cet appel à projets est de soutenir des actions permettant « d'aller vers » et de mobiliser les jeunes NEET (ni en emploi, ni en formation) de 16 à 29 ans, issus notamment des territoires ruraux ou des Quartiers de la Politique de la Ville.

En 2019, la Métropole Rouen Normandie s'est engagée à élaborer une proposition collective de réponse à l'appel à projets. Quinze communes ont souhaité intégrer le Groupement : Canteleu, Darnétal, Elbeuf, Grand-Couronne, Le Trait, Malaunay, Maromme, Petit-Couronne, Le Petit-Quevilly, Rouen, Saint-Aubin-lès-Elbeuf, Saint-Etienne-du-Rouvray, Sotteville-lès-Rouen, Sotteville-sous-le-Val et Yainville.

La proposition de la Métropole a été retenue par l'État pour une durée de 2 ans, de septembre 2019 à août 2021 ; l'objectif étant de repérer et mobiliser 200 à 250 jeunes sur cette période. Le montant global du projet s'élève à 486 700 € dont 106 700 € financés par la Métropole Rouen Normandie.

Pour le territoire métropolitain, ce projet est une opportunité pour renforcer le réseau des professionnels de terrain en mesure de repérer et d'aller vers ces personnes. Il offre la possibilité d'élaborer et d'expérimenter une organisation collective en mesure de mobiliser les jeunes qui ne bénéficient pas de l'offre de droit commun disponible pour faciliter leur insertion sociale et professionnelle.

La situation sanitaire liée à la COVID-19 n'a pas permis une mise en œuvre optimale de cette expérimentation depuis le début de la pandémie.

Cependant les premiers résultats sont particulièrement encourageants et nous mesurons dès à présent les impacts positifs de ce type d'expérimentation sur les dynamiques de territoires :

- Un repérage et une mobilisation de jeunes « invisibles » vers le droit commun : le nombre de situations est de 192 jeunes repérés et suivis, soit 96 % de l'objectif quantitatif minimum de cette expérimentation (entre 200 et 250 jeunes),
- Une animation territoriale des acteurs renforcée et coordonnée,
- Le développement de la coopération intercommunale,

- Le soutien concret au développement de l'offre d'insertion par la mise en œuvre d'actions innovantes adaptées aux besoins de ce public : 11 projets ont été sélectionnés par voie d'appels à projets. Ces actions contribuent d'une part, au repérage et à la mobilisation de 192 jeunes repérés et suivis et d'autre part, permettent de renforcer le réseau des partenaires en proximité des jeunes « invisibles » pour leur apporter des solutions,
- Une gouvernance structurée : les instances de coordination et de pilotage du projet sont effectives avec des taux de participation satisfaisants.

L'État a prévu de reconduire ce dispositif. Le nouveau cadrage de l'appel à projets 2021 prévoit qu'une partie de l'enveloppe régionale pourra être allouée à l'abondement de projets déjà sélectionnés par la signature d'une nouvelle convention pour une durée de 20 mois (2021-2023). **La candidature de la Métropole a été retenue pour prolonger et renforcer l'expérimentation pour une durée de 20 mois (2021-2023).**

La Métropole structure sa politique d'accueil et d'habitat des gens du voyage

Depuis la loi du 7 novembre 2018 relative à l'accueil des gens du voyage et à la lutte contre les installations illicites, les EPCI compétents sont réputés avoir rempli leurs obligations en créant, aménageant et entretenant sur leurs territoires, l'ensemble des aires et terrains d'accueil des gens du voyage et terrains familiaux locatifs inscrits au Schéma départemental des gens du voyage.

A cette fin, la loi prévoit l'établissement, dans chaque département, d'un Schéma d'accueil et d'habitat des Gens du Voyage (SDAGV). Il constitue un document juridique de référence matérialisant le partenariat entre les acteurs concernés par cette politique (Etat, Département, Établissements Publics de Coopération Intercommunale, communes, associations et les organismes de prestations sociales) sur des thématiques variées : l'accueil (aires d'accueil permanentes et aires de grand passage), l'habitat, la santé, l'insertion professionnelle, la scolarisation et l'accès aux droits.

C'est un outil de planification, de programmation et de mise en œuvre de l'accueil et de l'habitat des gens du voyage pour une durée de 6 ans.

Les communes de plus de 5 000 habitants figurent obligatoirement au Schéma départemental. Il établit des prescriptions, portant sur les secteurs géographiques d'implantation et les communes où doivent être réalisés :

- des aires permanentes d'accueil, ainsi que leur capacité,
- des terrains familiaux locatifs, ainsi que leur capacité,
- de l'habitat adapté, en fonction des besoins,
- des aires de grand passage.

Le Schéma qui a été validé le 27 juillet 2020 fait suite à ceux de 2003 et de 2012 et doit couvrir les besoins du département et parachever les travaux engagés depuis 17 ans. Sur le territoire de la Métropole, il a été constaté la présence récurrente de 120 caravanes qui stationnent sur des espaces non aménagés à cet effet. Ces stationnements illicites engendrent des difficultés de gestion et des tensions avec les communes et les riverains des sites occupés.

Pour répondre à ce besoin, il est nécessaire de travailler avec les voyageurs pour mieux appréhender leurs besoins et leurs attentes en matière de logements. C'est dans ce cadre que nous avons mis en place une Maîtrise d'Œuvre Urbaine et Sociale permettant de mener cette réflexion avec des travailleurs sociaux, des urbanistes et des sociologues.

Si à une époque, les aires de passage étaient la règle, ce public est aujourd'hui de plus en plus en recherche d'un point d'ancrage permanent et peut être orienté vers 2 types de solution :

Terrains familiaux :

Les terrains familiaux locatifs sont installés sur des zones constructibles. Contrairement aux aires d'accueil, ils ne sont pas un équipement public, mais sont assimilés à un habitat privé, qui peut être locatif ou en pleine propriété. Ils peuvent être réalisés à l'initiative de personnes physiques ou de personnes morales publiques ou privées (dont les collectivités) et constituent des opérations d'aménagement à caractère privé, réalisées selon les dispositions du Code de l'urbanisme. Ils permettent l'installation de caravanes, complétée de bâtiments en dur.

Habitat adapté :

L'habitat adapté désigne les opérations destinées à accueillir des familles ne souhaitant plus, ou ne pouvant plus voyager, sauf de façon épisodique, mais qui désirent garder au moins partiellement l'habitat en caravane. L'habitat adapté se situe entre les politiques de droit commun et les politiques spécifiques d'accueil des gens du voyage. Les opérations d'habitat adapté sont réalisées pour des familles ou des groupes familiaux qui sont identifiés et se reconnaissent comme gens du voyage. Ils souhaitent vivre et habiter dans un lieu fixe, tout en gardant tout ou partie de leur mode de vie : l'habitat caravane et/ou la vie en famille élargie.

État des lieux sur la métropole :

La Métropole Rouen Normandie recense 25 communes de plus de 5 000 habitants, le nombre étant resté stable depuis la révision de l'ancien SDAGV. On compte désormais 11 aires d'accueil permanentes sur le territoire qui correspondent à 254 places. Sur les trois aires identifiées comme à réhabiliter, à savoir Rouen/Petit-Quevilly (50 places), Sotteville-lès-Rouen (50 places) et Grand-Quevilly/Petit-Couronne (50 places), seule l'aire de Sotteville-lès-Rouen a fait l'objet de travaux de réhabilitation et compte désormais 40 places. Concernant les deux autres aires, le positionnement en zone PPRT nécessite leur déplacement vers un autre secteur.

Le besoin global prescrit par le schéma est de 196 à créer et 224 existants, soit 420 places auxquelles il faut ajouter les 12 logements adaptés de Saint-Etienne-du-Rouvray. La répartition par commune a été fixée dans le cadre de la commission consultative départementale des gens du voyage.

Répartition par commune :

• **Terrains existants et adaptés**

- Sotteville-lès-Rouen : 40 places – aire d'accueil
- Bois-Guillaume : 16 places – aire d'accueil
- Oissel : 24 places – aire d'accueil
- Darnétal : 10 places - aire d'accueil qui passe en terrain familial
- Notre-Dame-de-Bondeville : 10 places – aire d'accueil qui passe en terrain familial
- Grand-Couronne : 10 places – aire d'accueil qui passe en terrain familial
- Elbeuf-sur-Seine : 8 places – aire d'accueil
- Saint-Pierre-lès-Elbeuf/Caudebec-lès-Elbeuf : 24 places – aire d'accueil
- Le Trait : 12 places – aire d'accueil
- Saint-Etienne-du-Rouvray : 12 habitats adaptés

• **Terrains existants à déplacer**

- Rouen/ Petit-Quevilly : 50 places - PPRT
- Grand-Quevilly/ Petit-Couronne : 50 places - PPRT

• **Terrains à créer ou logements adaptés**

- Mont-Saint-Aignan : 18 places
- Franqueville-Saint-Pierre : 20 places
- Le Mesnil-Esnard : 12 places
- Bonsecours : 18 places
- Maromme : 18 places
- Déville-lès-Rouen 18 places
- Malaunay : 18 places
- Saint-Aubin-lès-Elbeuf : 16 places
- Cléon : 16 places

12 places permettant d'atteindre l'objectif global fixé par le schéma restent à affecter. Il est proposé que leur affectation soit réalisée dans le cadre d'une commission d'élus dédiée et en fonction des préconisations que la Maitrise d'Œuvre Urbaine et Sociale apportera (logements adaptés, terrains familiaux...).

La Métropole déploie un Plan Pluriannuel d'Investissement en vue de remplir ses obligations et d'améliorer les conditions d'accueil et d'habitat des gens du voyage sur son territoire.

Solidarité intercommunale : la Métropole accompagne financièrement les projets portés par les communes

La Métropole entend jouer pleinement son rôle de solidarité aux côtés des communes en vue de permettre un développement équilibré et harmonieux du territoire. À ce titre, la Métropole participe au financement des projets locaux portés par les communes, via le Fonds d'Aide à l'Aménagement (FAA) pour les communes de moins de 4500 habitants et dans le cadre du Fonds d'Aide aux Communes pour l'Investissement Local (FACIL). Ce dernier dispositif, déployé depuis mai 2021, comprend une bonification financière pour les projets intégrant une dimension social-écologique. Les deux dispositifs, le FAA et le FACIL, sont cumulables.

Financements adoptés au titre du FAA et du FACIL

- **Mont-Saint-Aignan**
 - Travaux crèche Crescendo (FACIL : 3 571,50 €)
 - Travaux d'aménagement et embellissements des espaces verts (FACIL : 11 241,66 €)
 - **La Neuville-Chant-d'Oisel**
 - Création d'un parc paysager avec parcours sportif (FACIL : 113 545,00 €)
 - **Grand-Quevilly**
 - Espace SESAM (FACIL : 49 263,23 €)
 - **Mesnil-Esnard**
 - Mise aux normes et sécurisation des équipements publics (FACIL : 14 283,00 €)
 - Réfection de la toiture de l'école maternelle Jean de la Fontaine (FACIL : 11 259,50 €)
 - Travaux de changement des menuiseries extérieures de l'école maternelle Jean de la Fontaine (FACIL : 18 166,22 €)
 - **Saint-Aubin-lès-Elbeuf**
 - Travaux de réfection de 3 classes à l'école maternelle Maille Pécoud (FACIL : 39 650,85 €)
 - **Saint-Pierre-De-Manneville**
 - Travaux à l'école Louis Pergaud (FACIL : 4 920,66 € + FAA : 6 560,88 €)
 - Acquisition d'un véhicule utilitaire électrique (FACIL : 16 483,96 €)
 - **Rouen**
 - Réfection des bornes prises de courant escamotables de la place des emmurées à Rouen (FACIL : 28 050,00 €)
 - Conformité électrique de l'hôtel de ville de Rouen (FACIL : 26 375,00 €)
 - Centre de loisirs du Renard rénovation énergétique du bâtiment ex-logement (FACIL : 204 846,25 €)
 - École Marie Dubocage / Marcel Cartier / Création de locaux périscolaires dans ancien logement / SPO (FACIL : 40 000,00 €)
 - École maternelle Hameau des Brouettes / École maternelle Pépinières Saint Julien : création de classes avec dortoirs et sanitaires (FACIL : 112 500,00 €)
 - École élémentaire Benjamin Franklin / Remplacement des menuiseries et nettoyage de la façade principale (FACIL : 15 000,00 €)
 - École élémentaire Honoré de Balzac / Remplacement des menuiseries / bâtiment (FACIL : 45 000,00 €)
 - École maternelle Marie Pape Carpentier / Remplacement des menuiseries (FACIL : 53 534,50 €)
 - Création de préaux dans les écoles maternelles Guillaume Lion et Pépinières Saint Julien (FACIL : 26 750,00 €)
 - École Legouy / Rénovation des sanitaires (FACIL : 30 750,00 €)
 - Groupe scolaire les Sapins / Travaux d'isolation et de remplacement de la couverture (FACIL : 233 500,00 €)
 - École Louis Pasteur / Menuiseries extérieures (FACIL : 230 000,00 €)
 - Logement école maternelle Anatole France / Remplacement des menuiseries extérieures (FACIL : 7 500,00 €)
 - Groupe scolaire Pouchet / Graindor / aménagement des sanitaires et réaménagement de la salle des maîtres (FACIL : 54 250,00 €)
- Saint-Aubin-Epinay**
 - Remplacement de la chaudière et de la fumisterie du Groupe scolaire (FACIL : 7 116,25 €)
- Quevillon**
 - Installation de deux défibrillateurs et remplacement du fourneau de la cantine (FAA : 2 789,75 €)
- Duclair**
 - Extension du réseau de vidéo protection sur les quais de la Libération (FAA : 3 491,50 €)
- Sainte-Marguerite-sur-Duclair**
 - Travaux de réhabilitation de deux mares (FAA : 2 494,22 €)
- Yville-sur-Seine**
 - Travaux d'éclairage du parvis et de la façade de la mairie (FAA : 3 622,00 €)

Contact presse

Perrine BINET
Attachée de presse
perrine.binet@metropole-rouen-normandie.fr
02 32 76 84 24 – 07 64 67 18 05